

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2656

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« tout en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur les agriculteurs en vue de rendre la transition écologique soutenable »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors des dernières manifestations, le monde agricole a fait clairement savoir que les lourdeurs administratives relatives à la transition écologique étaient une véritable source de distorsion de concurrence avec d'autres États. S'il est évident que la transition écologique doit être considérée avec sérieux, elle ne peut se faire au détriment de l'activités des agriculteurs. Il convient dès lors de s'assurer que la capacité de la France à répondre aux contraintes climatiques ne se fasse contre l'intérêt des agriculteurs.